Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-70_2026-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°70/2026	OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la fédération La Caponnière
Date de la convocation : 10/11/2026 Date de la séance : 16/11/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Julie GUILLEMET
Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Membres représentés : 4 Membres absents excusés : 1 Membres absents non excusés : 2 Votants : 26	Membres représentés : Mme Martine BATT donne pouvoir à Mme Zahia MOUADJI M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU Mme Pinar KESER donne pouvoir à M. David LOYSEAU Mme Natacha HEMONET donne pouvoir à Mme Céline GROS
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	Membres absents excusés : Mme Yasmina TABECHE Membres absents non excusés : M. Fouad EL HAMINE M. Anass BENJAMAA
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/11/2026 et de sa publication le 19/11/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/11/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 19/11/2026	

Association crée en 1985, puis devenue fédération depuis 2010, la Caponnière œuvre pour la sauvegarde du patrimoine militaire fortifié du Nord Franche-Comté, notamment la Ceinture fortifiée de Belfort. Son siège social est situé à Belfort.

Les valeurs de la Fédération la Caponnière reposent sur la préservation du patrimoine historique, la transmission de la mémoire collective et l'engagement citoyen. Elle valorise le travail collaboratif entre associations, collectivités et bénévoles, afin de redonner vie aux fortifications tout en respectant leur histoire. La fédération s'efforce de sensibiliser le public à l'importance culturelle de ces monuments, en favorisant l'inclusion et l'accessibilité, et en promouvant des activités culturelles et éducatives qui renforcent le lien entre les générations et la région.

Ainsi, la fédération vise à sensibiliser les personnes morales publiques et privées et les personnes physiques à la protection, la préservation, la restauration, la valorisation et la réutilisation à des fins touristiques, culturelles et sportives du patrimoine militaire fortifié.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-70_2026-DE

GRAND CHARMONT

Le fort Lachaux situé à Grand-Charmont, aussi connu sous le nom de fort Razout, est un fort de type Séré de Rivières, faisant partie du môle défensif du Lomont avant 1906, puis de la place fortifiée de Belfort après cette date. Il a été construit entre 1876 et 1878 par l'entreprise Adrien Hallier. Fort à enveloppe avec massif central et réduit, il était de forme trapézoïdale avec une entrée défendue par un pont-levis. Trois caponnières-doubles, deux simples et une « tunnel » assuraient la défense des fossés. Il était équipé d'une infirmerie ainsi que deux magasins à poudre et un à munitions. Prévu pour abriter 708 hommes, il était capable d'accueillir une garnison de plus de 1 000 hommes en temps de guerre. Les magasins à poudre ont été modernisés entre 1888 et 1890 (Magasin-caverne).

Le fort Lachaux de Grand-Charmont est ainsi référencé comme site partenaire de la fédération La Caponnière. A ce titre, la Ville de Grand-Charmont est membre de droit du conseil d'administration de la fédération. De ce fait, et à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, issus du conseil municipal, appelés à siéger au sein du conseil d'administration de la fédération La Caponnière.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **De désigner les représentants suivants du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration de la fédération La Caponnière :**
  - **Monsieur Charles MONA en tant que représentant titulaire**
  - **Monsieur Christophe CHARLES en tant que représentant suppléant.**
- **D'apporter un soutien financier de 100 € à la fédération La Caponnière par l'intermédiaire de l'attribution et du versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement, les crédits nécessaires étant prévus au budget de la Ville au compte 65748.**

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs)

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI